

Services aux séniors

Les services aux séniors du C.C.A.S ont pour objectif de rechercher les solutions appropriées aux besoins de la vie quotidienne des personnes âgées. Voici une liste des principaux services proposés :

L'accès aux droits

- › **Une élection de domicile administrative** pour les personnes ne disposant pas de résidence stable et ayant un lien avec la commune.
- › **L'accès à la Couverture Maladie universelle (C.M.U.)** pour faciliter l'accès aux soins.
- › **Une mise en relation avec les autres services adaptés**, au sein du CCAS ou vers les partenaires. À cet effet, une plaquette d'informations a été réalisée pour faciliter l'orientation des personnes en difficulté vers les lieux susceptibles de les aider. Ce document a été élaboré en partenariat avec les travailleurs sociaux du Centre Médico-social, ceux du C.C.A.S. de La Baule Escoublac et les bénévoles des associations caritatives.

Le dispositif de veille pour les personnes âgées vulnérables

Dans le cadre du plan canicule, le C.C.A.S. tient à jour un registre nominatif des personnes âgées de 65 ans et plus, vivant à leur domicile, et ayant fait une demande d'inscription.

En cas d'alerte déclenchée par le préfet, les personnes inscrites pourront bénéficier de l'intervention des services sanitaires et sociaux.



L'inscription sur le registre est facultative et la demande doit être faite, chaque année, par écrit, soit par la personne elle-même, soit par son représentant légal, ou encore par un tiers.

Écrivain conseil numérique

La dématérialisation des services administratifs ne doit pas ignorer que la fracture numérique existe bel et bien encore pour environ **20%** de la population française (en particulier pour les personnes moins aguerris aux nouvelles technologies et les populations précaires).

Ce nouveau service d'écrivain conseil numérique doit permettre d'aider les Baulois (résidents principaux ou non) à se faire accompagner dans leurs démarches.



2 heures par semaine tous les lundis de 10h00 à 12h00, sur rendez-vous uniquement et en toute confidentialité Madame Isabelle Pasquereau a pour mission d'accompagner les demandeurs en mairie.

Dans le même esprit d'accompagnement, Dominique Soltner, membre bénévole de l'association Valentin Haüy « Avec les aveugles et les malvoyants », accueille les déficients visuels dans leurs démarches administratives, et l'utilisation des outils d'aide à la lecture, au téléphone, à l'accessibilité au logement, au numérique... à la vie au quotidien.



**Rendez-vous le 1er mardi de chaque mois, au C.C.A.S de 14h00 à 17h00.
Téléphone : 02 51 75 75 30.**

Téléassistance

Une convention a été signée entre le C.C.A.S, le Conseil Départemental de Loire-Atlantique et la société VITARIS-RESPONSE afin de proposer un service de téléassistance dont l'objectif est de **favoriser la sécurité à domicile et de rompre l'isolement.**

Le Département de Loire-Atlantique agit au quotidien pour faciliter le maintien à domicile et garantir un maximum d'autonomie aux personnes âgées. En proposant son service de téléassistance à un prix accessible au plus grand nombre, le Département sécurise et rassure plus de 13 000 personnes en Loire-Atlantique.

Livraison de repas à domicile

La ville de La Baule-Escoublac propose un service de portage de repas à domicile qui participe à l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées, handicapées, momentanément fragilisées ou en perte d'autonomie. Ce service est accessible à toute personne résidant à titre principal ou secondaire sur la commune.

Les plats sont livrés à domicile en liaison froide par une équipe chaleureuse et soucieuse du bien-être des convives car sa mission est également de rompre l'isolement et d'assurer, spécialement auprès des personnes âgées, une veille régulière permettant d'alerter en cas de besoin la famille et/ou les services d'urgence.

C'est un service pratique et souple qui peut être utilisé pour quelques jours seulement ou pour de longues périodes, 365 jours par an. Les convives bénéficient des déjeuners et/ou dîners, pour tous les jours, ou certains jours de la semaine.

La prestation propose une offre alimentaire de qualité (viandes label rouge et françaises...), complète respectant l'équilibre nutritionnel des repas et adapté au régime de chacun. Des animations et des attentions particulières sont apportées à chaque convive tout au long de l'année (anniversaires, loto de l'été, plats

<https://www.labaule.fr/informations-services/social-et-solidarite/seniors/services-aux-seniors?>



Cette prestation peut être partiellement déductible des impôts et peut être financée également, en partie, par l'APA (l'Allocation Personnalisée d'Autonomie) dans le cadre d'un « plan d'aide ».

L'inscription est réalisée au CCAS ou au domicile des personnes intéressées.

Accès aux aides financières

L'accès aux aides légales

En lien avec les services du Conseil Départemental, le C.C.A.S. peut vous aider à remplir une demande d'Aide Personnalisée à l'Autonomie (APA).

Cette aide peut être accordée aux personnes âgées de 60 ans et plus, qui ne peuvent plus accomplir certains actes essentiels de la vie (habillage, toilette, lever, coucher...) et qui ont besoin de recourir à l'assistance d'une tierce personne.



Pour formuler une demande d'APA cliquez ici (https://www.loire-atlantique.fr/upload/docs/application/pdf/2020-09/formulaire_de_demande_daide_2018.pdf).

L'accès aux aides facultatives

Pour rester actif et mobile et vous faciliter vos déplacements, des tickets de transport peuvent être accordés gratuitement à partir de 65 ans, sous conditions de ressources, aux personnes habitant à l'année à La Baule-Escoublac.

Halte-relais

Afin d'offrir un temps de répit et d'échanges aux aidants confrontés à la maladie d'Alzheimer, une Halte Relais existe sur La Baule Escoublac depuis 2007.



Une dizaine de malades et leurs aidants sont ainsi pris en charge par une psychologue et des bénévoles de l'association France-Alzheimer Loire-Atlantique.



La Halte-Relais est ouverte le 1er et le 4ème jeudi du mois, de 15h00 à 17h00, dans les locaux de la résidence « Bôle Eden », située au 12 allée de Diane.

Renseignements auprès de France Alzheimer Loire-Atlantique au 02 40 53 63 63.

Services d'aide à domicile

L'aide à domicile intervient directement chez vous en fonction de vos besoins et peut accomplir différentes tâches.

- > Aide directe à la personne,
- > Tâches ménagères,
- > Préparation des repas,
- > « Assistance » : aide aux soins élémentaires d'hygiène,
- > Aide pour une aide administrative (classement, démarches administratives etc....)
- > Accompagnement à l'extérieur du domicile,
- > Assurer une simple présence, etc...



Pour bénéficier de ce service, vous pouvez au choix passer par une association, un service ou employer directement un particulier. Quel que soit le mode utilisé, les dépenses liées à l'aide à domicile donnent droit à une réduction d'impôts pour les personnes imposables sur le revenu.

Registre des personnes vulnérables

De quoi s'agit-il ? Conformément à l'article L. 121-6-1 du code de l'action sociale et des familles, le registre nominatif des personnes en situation de vulnérabilité est mis en place par le CCAS, sous la responsabilité du Maire, dans le cadre du plan départemental d'alerte et d'urgence en cas de risques exceptionnels (canicule, grand froid, épidémie, inondations...). Le but est d'informer et de venir en aide aux personnes fragiles.

Qui est concerné ? Les personnes âgées de 65 et plus résidant à leur domicile, les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail résidant à leur domicile et les personnes handicapées vivant à domicile. Il peut s'agir de vous, de l'un de vos parents, voisins ou amis.

Comment cela se passe-t-il ? Vous demandez votre inscription sur le registre nominatif en remplissant le document ci-joint et en le retournant au CCAS.

Formulaire en ligne transmis au CCAS qui se trouve au 33 avenue du Commandant Prosper de

<https://www.labaule.fr/informations-services/social-et-solidarite/seniors/services-aux-seniors?>



S'inscrire sur le registre des personnes vulnérables auprès du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de la Ville de La Baule-Escoublac
(<https://formulaire.mesdemarches.labaule.fr/sante-social/sinscrire-sur-le-registre-des-personnes-vulnerables-aupres-du-centre-communal-daction-social-ccas-de-la-ville-de-la-baule-escoublac/>)

Fil Infos



propose une chambre à louer
02 51 75 75 26 - mesdemarches.labaule.fr

SOLIDARITÉS

Un saisonnier baulois, je l'accueille chez moi !



SOLIDARITÉS, URBANISME

La Ville poursuit son action pour étoffer l'offre de logement



Pour payer en espèces* :
vos impôts, amendes...
rendez-vous chez
votre buraliste agréé
affichant ce logo

* en espèces dans la limite de 300€
ou par carte bancaire

SERVICES À LA POPULATION

Fermeture des trésoreries de
La Baule et Guérande

VILLE DE
La Baule
ESCOUBLAC

VILLE DE LA BAULE

Ville de La Baule Escoublac
Hôtel de Ville
7, avenue Olivier Guichard
44500 La Baule-Escoublac

📞 02 51 75 75 75

